

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1291

15 juin 2011

### SOMMAIRE

Afschrift S.E. ....	61949	Holzbau Kirscht S.à r.l. ....	61939
Airinn S.A. ....	61959	Il Gattopardo S.à r.l. ....	61937
Argolis Investment S.A. ....	61946	Intellicast ....	61956
Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l. ....	61959	Intellicast ....	61956
Bovary Luxembourg S.à r.l. ....	61956	Intellicast ....	61956
Calabor Investments S.A. ....	61929	IP Casting S.A. ....	61967
Cardoso Constructions S.à r.l. ....	61923	ITW Business Development S.à r.l. ....	61953
Cardoso Constructions S.à r.l. ....	61927	Jardin Brico S.à r.l. ....	61967
Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l. ....	61923	Kalle Development S.à r.l. ....	61968
Chialux S.à r.l. ....	61927	Kent International S.A. ....	61968
Conafex Holdings ....	61927	Kent International S.A. ....	61968
CVF Lux Finance S.à r.l. ....	61929	Level 03 Investments S.A. ....	61937
CVF Lux Securities Trading S.à r.l. ....	61936	Light Industrial Holding ....	61936
Deco-Toiture Sàrl ....	61940	NESTOR Investment Management S.A. ....	61932
Decteck Properties S.A. ....	61946	Now ....	61922
Elecfin S.A. ....	61926	Parker Hannifin Europe S.à r.l. ....	61945
Entreprise Cardoso Constructions Sàrl ..	61949	P&T Capital S.A. ....	61949
Estrella Investments S.à r.l. ....	61941	Rocamala S.A. ....	61950
Eurozimmo S.à r.l. ....	61945	Sabotage S.à r.l. ....	61957
Façades-Tomas S.à r.l. ....	61953	Silf S.A. ....	61940
Friogen S.A. ....	61953	Soelan S.A. ....	61932
Gemplus International S.A. ....	61923	Software Luxembourg (Holdco 1) S.à r.l. ....	61957
Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR ....	61927	Solideal Holding S.A. ....	61953
Guardian GCT S.à r.l. ....	61968	Theiler SA ....	61928
Guardian Middle East Investment S.à r.l. ....	61968	Treveria Eight S.à r.l. ....	61945

**Now, Société Anonyme.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 145.602.

L'an deux mil onze, le premier jour du mois d'avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOW, avec siège social au 49, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 145602, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 863 du 22 avril 2009 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie SAINT-ARNOULT, managing director, demeurant au 186, route d'Arlon, L-8010 Strassen,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie SAINT- ARNOULT, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 2 §1 des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société du 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg au 80, rue de Luxembourg, L-3360 Leudelange.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'article 2 §1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 2. §1.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie Saint-Arnoult, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 avril 2011. LAC/2011/15506. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011049862/56.

(110055268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.298.

—  
*Extrait de la résolution du conseil de gérance du 28 mars 2011*

En date du 28 mars 2011, le conseil de gérance de la société décidé de transférer le siège social au 5C, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg avec effet au 14 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011053348/15.

(110058822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Cardoso Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 127.531.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053355/10.

(110059173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Gemplus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.145.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, the Undersigned,

THERE APPEARED:

Mrs. Eke Bijzitter, Chief Executive Officer, residing in the Netherlands, of "GEMPLUS INTERNATIONAL S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register (the "Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number B 73.145 incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, Civil Law Notary residing in Luxembourg, as a société à responsabilité limitée, under the denomination Mars Sun S.à r.l., on 6 December 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") n° 120 on 4 February 2000, hereby represented by Maître Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15 March 2011. The Company has been turned into a société anonyme and has changed its name into Gemplus International S.A. by deed of Maître Gérard Lecuit prenamed on 1 February 2000 published in the Mémorial n° 363 on 20 May 2000. The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of the Undersigned Notary, on 28 December 2010, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, acting in her capacity as Chief Executive Officer of the Company acting pursuant to resolutions of the board of directors of the Company taken in meetings held in Luxembourg on 2 February 2000, 1 March 2000 (extracts of which were registered with the deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, of 18 May 2000) and on 13 November 2000, (an extract of which was registered with the deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 28 November, 2000) as well as circular written resolutions taken on 15 March 2011 (an extract of which is attached to this deed to be registered with it), requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

"[...]"

**5.2.** The authorised capital is fixed at four hundred million Euros (EUR 400,000,000) consisting of one billion eight hundred and eighty-nine million four hundred and sixty-six thousand two hundred and twenty-six (1,889,466,226) shares, of no nominal value.

Out of the authorised share capital, the board of directors is authorised to issue further shares up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time with or without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders and as it may in its discretion determine within a period expiring (x) for issues of shares reserved pursuant to items (i) to (iv) in 5.2.1. below, on the fifth anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 25 April 2006, and (y) for any other issues of shares pursuant to 5.2.2. hereunder on the third anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 2 April 2004 (each time subject to extensions) and to determine the conditions of any such subscription (provided that part of the authorised capital is reserved as described below).

5.2.1. Out of the authorised share capital the following items (i) to (iv) shall be reserved with no pre-emption rights for:

(i) the issue of a maximum of twenty million (20,000,000) shares in exchange at a ratio of fifty (50) new shares in the Corporation for one (1) share of classes A, B or C of Gemplus S.A., a company incorporated under the laws of the Republic of France, registered in Marseille, under the number 349711200;

(ii) the issue of a maximum of fifty-six million eight hundred forty-five thousand and seven hundred (56,845,700) shares either in exchange at a ratio of fifty (50) new shares of the Corporation for one share of Gemplus S.A. to be issued under any of the Gemplus S.A. stock option plans in existence on 1 February 2000 or before or with respect to options to be issued by the Company to subscribe for shares in the Company upon terms identical to those existing for options issued under any of the Gemplus S.A. stock option plans in existence on 1 February, 2000 or before, against surrender or exchange of, or renunciation to, such latter stock options in the same amounts on an adjusted basis (subject to the applicable ratio);

(iii) the issue of a maximum of fifty million (50,000,000) shares with respect to the options granted to the employees or officers of the Gemplus group (including any subsidiaries or affiliates of the Corporation) in accordance with the stock option plan as from time to time determined by the board of directors subject to such further conditions as may be imposed by the general meeting of shareholders; and

(iv) The issue of a total number of a maximum of up to sixty million (60,000,000) shares without nominal value to senior management, board members and/or executives throughout the Gemplus Group either (a) by way of stock options, the terms and conditions thereof and/or relating thereto to be determined by the board of directors in its sole discretion, and/or (b) except in the case of board members, by way of free shares, the Corporation transferring, upon the issue of such free shares, an amount equivalent to the accounting par of such shares from its realised profits or distributable reserves to its share capital

[...]"

(II) By virtue of the authority granted by the board of directors, a contribution in cash made by a grantee of stock options of the Company, upon exercise of such options, has been accepted and shares of the Company have been issued to such grantee in accordance with article 5 of the articles of incorporation of the Company all as more fully set out in the decision of the delegatee submitted to the notary.

A total of one hundred and two thousand five hundred and eighty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 102,588.75) has been contributed to the Company and in consideration thereof a total of one hundred and three thousand six hundred and twenty-five (103,625) shares with no nominal value in the Company have been issued.

(III) Further to the contribution in cash referred to under (II) above and the issuance of shares, an amount of twenty thousand seven hundred and twenty-five Euros (EUR 20,725) has been allocated to the share capital account and an amount of eighty-one thousand eight hundred and sixty-three Euros and seventy-five cents (EUR 81,863.75) is allocated to the premium account.

Evidence of payment to the Company of such contributions in cash has been given to the undersigned notary.

(IV) Pursuant to the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of twenty thousand seven hundred and twenty-five Euros (EUR 20,725) by the issuance of a total of one hundred and three thousand six hundred and twenty-five (103,625) shares in the Company. As a result of the preceding increase of capital, the sub paragraph 5.1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

" **5.1.** The subscribed capital is set at fifty-eight million one hundred and twenty-eight thousand seven hundred and seven Euros and twenty cents (EUR 58,128,707.20) consisting of two hundred and ninety million six hundred and forty-three thousand five hundred and thirty-six (290,643,536) shares in registered form without nominal value."

*Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Madame Eke Bijzitter, administrateur délégué, résidant aux Pays-Bas, de "GEMPLUS INTERNATIONAL S.A." (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.145, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale Mars Sun S.à r.l., en date du 6 décembre 1999 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") n° 120 le 4 février 2000, représentée par Maître Valérie Kopéra, maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 15 mars 2011. La Société a été transformée en une société anonyme et a changé sa dénomination en Gemplus International S.A. suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, susmentionné, le 1<sup>er</sup> février 2000, publié au Mémorial n° 363 le 20 mai 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 décembre 2010 non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, agissant en tant qu' administrateur délégué de la Société lui-même agissant en vertu de résolutions du conseil d'administration de la Société prises lors de réunions qui se sont tenues à Luxembourg le 2 février 2000, le 1<sup>er</sup> mars 2000 (dont des extraits ont été enregistrés avec l'acte du notaire Gérard Lecuit, susmentionné, du 18 mai 2000) et le 13 novembre 2000 (dont un extrait a été enregistré avec l'acte de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, du 28 novembre 2000), ainsi que les résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 15 mars 2011 (un extrait de ces résolutions est joint à cet acte aux fins d'être enregistrés ensemble avec cet acte), a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) L'article 5 des statuts de la Société prévoit que:

" [...]

**5.2.** Le capital autorisé s'élève à quatre cents millions d'Euros (EUR 400.000.000) représentés par un milliard huit cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent soixante-six mille deux cent vingt-six (1.889.466.226) actions, sans valeur nominale.

A l'intérieur du capital autorisé le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé en une ou plusieurs fois avec ou sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants tel que déterminé de manière discrétionnaire par le conseil, pendant une période expirant (x) pour les émissions d'actions réservées conformément aux points (i) à (iv) de 5.2.1 ci-dessous le 5e anniversaire après la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 avril 2006 et (y) pour toute autre émission d'actions conformément à 5.2.2 ci-dessous au 3e anniversaire après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2004 (chaque fois sous réserve d'extensions), et de déterminer les conditions d'une telle souscription (étant entendu qu'une partie du capital autorisé est réservé tel que décrit ci-dessous).

5.2.1 Du capital autorisé les points suivants (i) à (iv) seront réservés sans droit préférentiel de souscription à:

(i) l'émission d'un maximum de vingt millions (20.000.000) d'actions suivant un rapport d'échange de cinquante (50) nouvelles actions de la Société pour une (1) action des classes A, B ou C de Gemplus S.A., une société constituée sous les lois françaises et enregistrée à Marseille sous le no 349711200;

(ii) l'émission d'un maximum de cinquante-six millions huit cent quarante-cinq mille sept cent (56.845.700) actions soit suivant un rapport d'échange de cinquante (50) nouvelles actions de la Société pour une (1) action de Gemplus S.A. soit émises dans le cadre d'un quelconque plan d'option d'actions de Gemplus S.A. existant au 1<sup>er</sup> février 2000 ou avant cette date ou en relation avec des options devant être émises par la Société de souscrire à des actions de la Société en termes identiques à ceux existant pour des options émises sous l'un quelconque des plans d'options d'actions de Gemplus S.A. existant au 1<sup>er</sup> février 2000 ou avant cette date, contre remise ou échange de, ou renonciation à, ces options d'actions existantes dans le même montant sur base ajustée (tenant compte du ratio applicable);

(iii) l'émission d'un maximum de cinquante millions (50.000.000) actions en relation avec les options émises aux employés du groupe Gemplus (y compris toute filiale ou société affiliée à la Société) conformément aux termes et conditions du plan d'option d'actions déterminé par le conseil d'administration et sous réserve d'autres conditions qui pourront être imposées par l'assemblée générale des actionnaires; et

(iv) l'émission d'un maximum de soixante millions (60.000.000) actions sans valeur nominale aux cadres supérieurs (senior management), administrateurs et/ou aux cadres exécutifs (exécutives) du groupe Gemplus, soit (a) au moyen d'options d'actions, les termes et conditions desquels et/ou en relation avec ces options, à être déterminés par le conseil

d'administration de manière discrétionnaire, et/ou (b) sauf pour les administrateurs au moyen d'actions gratuites, la Société transférant au moment d'une émission de telles actions gratuites un montant équivalent au pair comptable de ces actions, de ses profits réalisés ou ses réserves disponibles de son capital social

[...]";

(II) En vertu des pouvoirs donnés par le conseil d'administration, l'apport en numéraire fait par un bénéficiaire d'options de la Société, par l'exercice de ces options de la Société, a été accepté et des actions de la Société ont été émises à ce bénéficiaire en conformité avec l'article 5 tel que précisé dans la décision de l'administrateur-délégué soumise au notaire.

Un total de cent deux mille cinq cent quatre-vingt huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 102.588,75) a été apporté à la Société et en contrepartie un total de cent trois mille six cent vingt-cinq (103.625) actions sans valeur nominale ont été émises par la Société.

(III) Suite à l'apport en numéraire mentionné sous (II) et à l'émission d'actions, un montant de vingt mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 20.725) a été alloué au compte capital social et un montant de quatre-vingt un mille huit cent soixante-trois Euros et soixante-cinq centimes (EUR 81.863,75) est alloué au compte prime d'émission.

Preuve du paiement de l'apport en numéraire à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

(IV) Au vu de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total de vingt mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 20.725) par l'émission d'un total de cent trois mille six cent vingt-cinq (103.625) actions de la Société. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié comme suit:

" 5.1. Le capital souscrit s'élève à cinquante-huit millions cent vingt-huit mille sept cent sept Euros et vingt centimes (EUR 58.128.707,20) divisé en deux cent quatre-vingt-dix millions six cent quarante-trois mille cinq cent trente-six (290.643.536) actions nominatives sans valeur nominale".

#### Dépenses:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison de l'augmentation de capital sont évalués à mille sept cents Euros (EUR 1.700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présents.

Lecture faite de l'acte, la partie comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la personne comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: E. BIJZITTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 mars 2011. Relation: LAC/2011/13357. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011047360/177.

(110053002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

### **Elecfín S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 61.629.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

##### *Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2011, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2011, LAC/2011 /12988.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée "ELECTFIN S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 61.629.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2010, non encore publié au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011058238/22.

(110066085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

---

**Cardoso Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 127.531.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053356/10.

(110059175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.050.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 avril 2011*

*Première résolution*

L'assemblée générale ratifie la démission de Mark Butler de son poste de gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2010.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission d'Alain Peigneux de son poste de gérant de la Société avec effet au 6 Avril 2011.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale nomme Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg résidant professionnellement au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 6 Avril 2011.

Pour extrait  
Pour la Société

Référence de publication: 2011057907/20.

(110064858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Chialux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3350 Leudelange, 41, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 113.709.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053357/10.

(110059162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Conafex Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 17.789.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société, tenue le 25 mars 2011, au siège social que:

1. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est reconduit pour une année supplémentaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012

*Conseil d'administration:*

- Mr Christopher Paul Jousse, 18, Dacres Avenue, 7475 Cape Town, Afrique du Sud
- Mr Anthony Stewart Haggie, 2, Frère Avenue 7806 Constantia, Afrique du Sud
- Christopher Barrow, 2, Naming'ombra House, Naming'ombra Estate, Thyola, Malawi

*Commissaire aux comptes:*

- International Audit Services S. à r.l., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

*Pour Conafex Holdings S.A.*

Christopher Paul Jousse / Christopher Barrow / Anthony Stewart Haggie  
*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011056725/21.

(110064045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

**Theiler SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.848.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le trente et unième jour de mars.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

IPL Holdings Limited, société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques (BVI), avec siège social à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1597184 (ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Maria José Torrecilla, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société anonyme THEILER SA, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11A, boulevard Prince Henri L -1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130848, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2134 du 28 septembre 2007 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000 représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé;

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., RCS Luxembourg B numéro 65469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.



Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir au 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Maria José Torrecilla, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 avril 2011. LAC/2011/15504. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011049933/62.

(110055180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

**CVF Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.959.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVF Lux Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011053361/11.

(110059119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Calabor Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.020.

STATUTS

L'an deux mille onze, le seize mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 mars 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CALABOR INVESTMENTS S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 16 mars 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 17 avril à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc KOEUNE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2011. Relation GRE/2011/1190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011047999/151.

(110054263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Soelan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.986.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2011*

1. M. Dirk Vercruyssen, né le 23/03/1961 à Sint Niklaas, demeurant Beauvoislaan, 50, B-2920 Kalmthout, M. Jean-François Leidner, né le 17 décembre 1960 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et M. Olivier Masse, né le 22 janvier 1968 à Soignies, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et Mme Frédérique Mignon démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour SOELAN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011054884/19.

(110061988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

**NESTOR Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 45.832.

Im Jahre zweitausendelf, den vierundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft NESTOR Investment Management S.A., mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden im Amtssitz in Luxemburg am 8. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 10 vom 11. Januar 1994,

zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1083 vom 2. Juni 2006,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 45.832.

Die Versammlung wurde eröffnet um 13.50 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Dame Nadine GLOESENER, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Präsidentin bestimmte zum Sekretär Herrn Paul WEILER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzählerin Dame Anja FRANZEN, Bankangestellte, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft NESTOR Investment Management S.A. sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, die Stimmenzählerin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 1.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Begrüßung und Festlegung der Regularien.
2. Beschlussfassung über die vom Verwaltungsrat vorgeschlagene Änderung der Satzung zur Einführung einer dualistischen Kontrollstruktur der Gesellschaft
3. Annahme der Niederlegung der Ämter der jetzigen Mitglieder des Verwaltungsrats
4. Wahl der Mitglieder des Aufsichtsrats gem. Artikel 11 der geänderten Satzung der Gesellschaft.
5. Verschiedenes

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt die Einführung einer dualistischen Kontrollstruktur der Gesellschaft Nestor Investment Management S.A. und dementsprechend eine Neufassung der Statuten wie folgt:

### **I. Name, Sitz, Zweck und Dauer**

**Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen "NESTOR Investment Management S.A."

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Durch einfachen Beschluß des Vorstands mit Zustimmung des Aufsichtsrates kann er jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Sollten politische Umstände oder höhere Gewalt die Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern oder zu behindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

**Art. 3.** Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist die Auflegung und Verwaltung des Nestor Fonds, eines Organismus für gemeinsame Anlagen ("OGA") sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Auflegung und Verwaltung dieses OGA verbunden sind.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entsprechen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

### **II. Aktienkapital**

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt hundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,00) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert und in voller Höhe eingezahlt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher in nämlicher Form wie für Satzungsänderungen zu fassen ist. Es kann jedoch nicht weniger als das in Artikel 91 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 festgesetzte Mindestkapital betragen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Aktien sind Namensaktien. Es wird am Sitz der Gesellschaft ein Register geführt, welches die in Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehenen Angaben enthält. Jeder Aktionär kann Einsicht in das Register nehmen. Soweit ein Aktionär beabsichtigt, seine Aktien ganz oder teilweise auf einen Dritten, der nicht Aktionär der Gesellschaft ist, zu übertragen, sind die übrigen Aktionäre berechtigt, die zur Übertragung angebotenen Aktien im Verhältnis ihrer jeweiligen Beteiligung am Gesellschaftskapital bevorrechtigt zu ihrem Marktwert zu übernehmen.

Alle Aktien haben gleiche Rechte.

### **III. Vorstand**

**Art. 7.** Der Vorstand setzt sich aus mindestens zwei Vorstandsmitgliedern zusammen.

Der Aufsichtsrat ernennt die Vorstandsmitglieder und bestimmt ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate. Die Vorstandsmitglieder werden auf höchstens sechs Jahre bestellt. Sie können wiedergewählt werden.

Wird die Stelle eines Vorstandsmitglieds während der vorgesehenen Amtsdauer frei, so steht den verbleibenden Vorstandsmitgliedern das Recht zu, die Stelle vorläufig zu besetzen. In diesem Falle hat der Aufsichtsrat für die verbleibende Amtsdauer des ausgeschiedenen Mitglieds das neue Vorstandsmitglied endgültig zu ernennen oder ein anderes zu wählen.

**Art. 8.** Der Vorstand gibt sich eine Geschäftsordnung und legt diese dem Aufsichtsrat zur Billigung vor. In der Geschäftsordnung ist zugleich festgelegt, welche Geschäfte der Zustimmung des Aufsichtsrates bedürfen. Der Vorstand bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und gegebenenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden. Der stellvertretende Vorsitzende nimmt die Aufgaben des Vorsitzenden wahr, wenn dieser verhindert ist.

Die Vorstandssitzungen werden durch den Vorsitzenden einberufen. Vorstandssitzungen sind einzuberufen, so oft es die Belange der Gesellschaft erfordern; eine Vorstandssitzung ist unverzüglich einzuberufen, sofern es zwei Vorstandsmitglieder verlangen.

Zur Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Vorstands ist es erforderlich, daß die Mehrheit der amtierenden Vorstandsmitglieder anwesend oder durch ein anderes Vorstandsmitglied vertreten ist. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Vorstandsmitglieder gefaßt. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorstandsvorsitzenden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Vorstands werden Protokolle geführt, welche durch den Vorsitzenden der Sitzung unterzeichnet werden.

Auf Veranlassung eines jeden Vorstandsmitgliedes können Beschlüsse auch einstimmig durch Brief, Fernschreiber, Fernkopierer oder Telegramm gefaßt werden.

**Art. 9.** Dem Vorstand obliegt die Geschäftsführung der Gesellschaft. Er besitzt hierzu die umfassendsten Vollmachten. Seine Zuständigkeit erstreckt sich auf alle Rechtshandlungen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch die Satzung dem Aufsichtsrat oder der Generalversammlung vorbehalten sind. Näheres regelt die Geschäftsordnung für den Vorstand.

**Art. 10.** Der Vorstand vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich. Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Vorstandsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

#### IV. Aufsichtsrat

**Art. 11.** Der Aufsichtsrat setzt sich aus mindestens vier Mitgliedern zusammen. Die Mitglieder des Aufsichtsrats werden durch die Generalversammlung bestimmt, wobei die Mandate anteilmäßig gemäß den Vorschlägen der Aktionäre zu besetzen sind. Sie werden auf höchstens sechs Jahre gewählt. Sie können wiedergewählt werden. Während ihrer Amtszeit können sie jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Der Aufsichtsrat wählt aus dem Kreise der vom Mehrheitsaktionär vorgeschlagenen Mitglieder einen Vorsitzenden und kann einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellen.

Der Aufsichtsrat wird durch seinen Vorsitzenden oder bei dessen Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zu erfolgen. Sitzungen des Aufsichtsrats finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung zu bestimmenden Ort statt.

Wird die Stelle eines Aufsichtsratsmitglieds während der vorgesehenen Amtsdauer frei, so können die verbleibenden Aufsichtsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung der Aktionäre nimmt die endgültige Wahl eines neuen Aufsichtsratsmitgliedes vor.

Grundsätzlich können alle Entscheidungen des Aufsichtsrates durch einfache Stimmehrheit der anwesenden Mitglieder getroffen werden, wenn nichts Anderes gesondert geregelt ist. Bei Stimmgleichheit der Aufsichtsratsmitglieder entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

**Art. 12.** Der Aufsichtsrat übt die permanente Kontrolle über die Tätigkeiten des Vorstands (Geschäftsführung) aus. Es ist dem Aufsichtsrat jedoch untersagt, sich hierbei in die Geschäftsführung einzumischen.

Dem Aufsichtsrat steht das Recht zu sämtliche zur Erfüllung dieser Aufgabe notwendigen Informationen einzufordern. Hiervon umfaßt ist das Recht Einsicht in Geschäftsbücher, Korrespondenz, Protokolle und sonstige Niederschriften der Gesellschaft zu nehmen.

Der Vorstand hat dem Aufsichtsrat mindestens alle drei Monate einen schriftlichen Bericht über den derzeitigen und zu erwartenden Gang der Geschäfte vorzulegen.

Der Vorstand ist verpflichtet den Aufsichtsrat innerhalb angemessener Zeit von sämtlichen Geschehnissen zu unterrichten, die von nicht unerheblichem Einfluß auf die Gesellschaft sein können.

**Art. 13.** Der Aufsichtsrat kann einem oder mehreren seiner Mitglieder inhaltlich bestimmte Aufgaben übertragen.

Dem Aufsichtsrat steht es frei, Ausschüsse zu gründen, deren Zusammensetzung und Aufgabenbereich er festlegt und die ihre Tätigkeit unter seiner Aufsicht ausüben. Den Ausschüssen dürfen keine Aufgaben zugewiesen werden, welche

nach dem Gesetz oder nach der Satzung dem Aufsichtsrat selbst zugewiesen sind. Die Zuweisungen dürfen die Befugnisse des Vorstands nicht beschränken.

## V. Überwachung

**Art. 14.** Die Jahresabschlüsse der Gesellschaft werden durch einen externen und unabhängigen Réviseur d'Entreprises agréé geprüft, der von der Generalversammlung ernannt wird und dessen Vergütung aus dem Gesellschaftsvermögen zu entrichten ist.

## VI. Generalversammlung der Aktionäre

### Art. 15.

1. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Aufsichtsrates sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen
- b) Genehmigung des Jahresabschlusses
- c) Entlastung des Aufsichtsrates
- d) Beschluß über die Verwendung des Jahresergebnisses
- e) Auflösung der Gesellschaft
- f) Änderungen der Statuten

**Art. 16.** Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 10.00 Uhr am zweiten Freitag des Monats März eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

**Art. 17.** Außerordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

**Art. 18.** Die Generalversammlung wird durch den Aufsichtsrat einberufen. Sie muß binnen einer Monatsfrist einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Aufsichtsrat hierzu schriftlich unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt durch eingeschriebenen Brief. Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten, so können sie auf die Einhaltung der förmlichen Einberufung verzichten.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Aufsichtsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Aufsichtsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person.

**Art. 19.** Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Beschlüsse der Generalversammlung werden mit Ausnahme von Statutenänderungen, die eine Mehrheit von drei Vierteln der abgegebenen Stimmen erfordern, mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst, sofern die Vorschriften des Gesetzes über die Handelsgesellschaften keine anderweitigen Bestimmungen treffen. Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

## VII. Rechnungslegung

**Art. 20.** Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 21.** Der Vorstand stellt nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds so lange zugeführt, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Die Generalversammlung befindet über die Bilanz sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften aus dem verteilungsfähigen Gewinn die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

Gemäß den in Artikel 72/2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften enthaltenen Bestimmungen und nach vorheriger Überprüfung der Einhaltung dieser Bestimmungen durch den externen und unabhängigen Réviseur d'Entreprises ist der Vorstand ermächtigt, Interimdividenden auszuzahlen.

## VIII. Auflösung der Gesellschaft

**Art. 22.** Wird die Gesellschaft durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Die Generalversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütung fest.

## IX. Schlußbestimmungen

**Art. 23.** Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das Gesetz vom 20. Dezember 2002 und das Gesetz vom 10. August 1915.

### Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt die Demission des Verwaltungsrats, der geschäftsführenden Mitglieder des Verwaltungsrats sowie des Vorsitzenden des Verwaltungsrates an und erteilt Ihnen volle Entlastung für ihr Mandat.

Die Versammlung ernennt im Gegenzug als Mitglieder des Aufsichtsrats bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012:

- 1.- Herr Rüdiger TEPKE, berufsansässig in 2, Place Dargent, L-1413 Luxemburg,
- 2.- Dr. Michael KOHLHASE, berufsansässig in Ottostrasse 5, D-80333 München,
- 3.- Dr. Tobias SPIES, berufsansässig in Ottostrasse 5, D-80333 München,
- 4.- Herr Hans-Jürgen SCHÄFER, berufsansässig, Ferdinandstrasse 65-67, D-20095 Hamburg.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 14.15 Uhr.

### Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. WEILER, N. GLOESENER, A. FRANZEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14044. Reçu 75.-€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 04. März 2011.

Référence de publication: 2011047480/201.

(110053440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

### **CVF Lux Securities Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.958.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVF Lux Securities Trading S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011053362/11.

(110059117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

### **Light Industrial Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.497.

Il résulte du contrat de transfert de parts établi entre Optimum Lux, S.à r.l. et LaSalle French Investments et signé le 8 avril 2011, que Optimum Lux, S.à r.l. a cédé 6.031 parts sociales de classe A et 1 part de classe B à LaSalle French Investments.

LaSalle French Investments détient désormais la totalité des parts sociales de Light Industrial Holding soit 406.498 parts sociales de classe A et 1 part sociale de classe B.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011053414/15.

(110059056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---



**Il Gattopardo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Level 03 Investments S.A.).**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 102.715.

L'an deux mille onze, le trente mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEVEL 03 INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.715, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, le 13 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1134 du 11 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sascha DUPONT, employé, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Sascha DUPONT, prénommé.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Les procurations éventuelles resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1.- Transformation de la société en société à responsabilité limitée.
- 2.- Démissions et décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 3.- Transfert du siège social vers L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.
- 4.- Modification de la dénomination en IL GATTOPARDO S.à r.l.
- 5.- Modification de l'objet en l'exploitation d'un établissement d'Hébergement avec restauration et débit de boissons alcooliques et non alcooliques et modification de l'article y relatif des statuts comme suit:

«La société a pour objet l'exploitation d'un établissement d'Hébergement avec restauration et débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

- 6.- Adaptation des statuts.
- 7.- Nomination d'un gérant.
- 8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la forme de la société, sans changement de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de la société à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la société arrêtée au 30 mars 2011.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire en place et leur donne pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution*

Le capital social s'élevant à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) sera divisé en trois cent dix (310) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les trois cent (310) parts sociales seront détenues comme suit:

EASY ENGINEERING EVOLUTION SOPARFI SA, ..... 310 parts sociales  
TOTAL: trois cent dix parts sociales ..... 310 parts sociales

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide transférer le siège social de L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur vers L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «IL GATTOPARDO S.à r.l.».

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet en l'exploitation d'un établissement d'Hébergement avec restauration et débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

*Septième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts sociaux de la Société et de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de 'IL GATTOPARDO S.à r.l.'.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement d'Hébergement avec restauration et débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.»

#### *Huitième résolution*

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alfredo CITTA', administrateur de sociétés, né le 31 mai 1958 à Collesano (PA) en Italie, demeurant à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite du présent acte s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sascha Dupont, Sandra Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 avril 2011. LAC / 2011 / 15497. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049804/132.

(110055233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

### **Holzbau Kirscht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6315 Beaufort, 10, rue de l'Auberge.

R.C.S. Luxembourg B 140.208.

Im Jahre zweitausendelf, den einundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Sind erschienen:

1. Herr Alfons KIRSCHT, Schreinergeselle, geboren am 22. Oktober 1968 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54636 Meckel (Deutschland), Kirchstrasse 2.

2. Herr Michael KIRSCHT, Schreinermeister, geboren am 15. Mai 1976 in Bitburg (Deutschland), wohnhaft in D-54636 Meckel (Deutschland), Hauptstrasse 19,

handelnd als einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "HOLZBAU KIRSCHT S.à r.l." mit Sitz in L-6470 Echternach, 24, rue de la Montagne, gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars vom 14. Juli 2008, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1922 vom 6. August 2008, eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer B140208,

welche zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten sind.

Welche Komparenten, handelnd in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung, den amtierenden Notar ersuchen ihre nach gleichlautender Tagesordnung genommenen Beschlüsse zu beurkunden.

*Erster Beschluss.*

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-6470 Echternach, 24, rue de la Montagne nach L-6315 Beaufort, 10, rue de l'Auberge zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel vier der Satzungen wie folgt abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Beaufort."

*Zweiter Beschluss.*

Die Gesellschafter erklären die Zahl der Gesellschaftsanteile von zehn (10) Anteile auf einhundert (100) Anteile zu erhöhen und im Gegenzug den Wert der Anteile von eintausendzweihundertfünfzig (1250) Euro auf einhundertfünfundzwanzig (125) Euro pro Anteil zu reduzieren.

Die Gesellschafter, welche vor dieser Umänderung je 5 Gesellschaftsanteile zu eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Euro hielten, halten nun jeweils fünfzig (50) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125) Euro.

Alsdann erklärt Herr Michael KIRSCHT, vorgeannt, abzutreten, unter der gesetzlichen Gewähr, zu vollem und unwiderruflichem Eigentum an den ebenfalls hier erschienenen Herrn Alfons KIRSCHT, vorgeannt,

sechszwanzig (26) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "HOLZBAU KIRSCHT S.à r.l.", zum Preise von einem (1) Euro.

*Dritter Beschluss.*

Auf Grund des zweiten Beschlusses wird Artikel 6 der Statuten umgeändert und folgenden Wortlaut gegeben:

" **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125) Euro.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Herr Michael KIRSCHT, vorgeannt, vierundzwanzig Anteile . . . . .	24
2. Herr Alfons KIRSCHT, vorgeannt, sechszwanzig Anteile . . . . .	76
TOTAL: einhundert Anteile . . . . .	100

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Kirscht, Kirscht, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2011. Relation: DIE/2011 /2911. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Verlangen erteilt.

Diekirch, den 31. März 2011.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011050651/53.

(110054650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**Deco-Toiture Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 138.427.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053363/10.

(110059171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Silf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 47.557.

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinaire en date du 21 octobre 2010 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration en date du 24 octobre 2007 de coopter KOFFOUR S.A. représentée par Monsieur Guy BAU MANN représentant permanent au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Felice SANTARELLI. Le mandat de l'administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 13 AVR. 2011.

Pour: SILF S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011055002/18.

(110060621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

**Estrella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.316.794,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.859.

In the year two thousand eleven, on the third day of March.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Estrella Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.859 and having a share capital of EUR 7,316,791.- (the Company). The Company was incorporated on December 15, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 18, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx dated December 30, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Mr Joseph David Penna, Hedge Fund Manager, born on September 18, 1978 in Birmingham, United Kingdom, residing at 49, Cirrus, Tradewinds, Gibraltar (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at 1820 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three Euro (EUR 3.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seven million three hundred sixteen thousand seven hundred ninety one Euro (EUR 7,316,791.-), represented by fifty thousand (50,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and seven million two hundred sixty six thousand seven hundred ninety one (7,266,791) preferred equity share certificates (the PESCOs) having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to seven million three hundred sixteen thousand seven hundred ninety four Euro (EUR 7,316,794.-), by way of the issuance of three (3) PESCOs, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights as the existing PESCOs.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment to articles 5.2 and 5.3 of the articles of association of the Company.

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESCO in the relevant register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three Euro (EUR 3.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seven million three hundred sixteen thousand seven hundred ninety one Euro (EUR 7,316,791.-), represented by fifty thousand (50,000) Ordinary Shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and seven million two hundred sixty six thousand seven hundred ninety one (7,266,791) PESCOs having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to seven million three hundred sixteen thousand seven hundred ninety four Euro (EUR 7,316,794.-), by way of the issuance of three (3) PESCO, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights as the existing PESCOs.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, (the Contributor), declares to subscribe to three (3) PESCs, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each and to fully pay up such PESCs by a contribution in kind consisting of 500 shares, having a par value of GBP 1 each (the GibCo Shares), in the share capital of DBC Holdings Limited, a limited company incorporated under the laws of Gibraltar, registered under number 105203 and having its address at Suite 23, Portland House, Glacis Road, Gibraltar (DBC), the GibCo Shares, having an aggregate value of three Euro (EUR 3.-).

The contribution in kind of the GibCo Shares, in an aggregate amount of three Euro (EUR 3.-), shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges (i) the balance sheet of DBC dated as of February 25, 2011 and signed for approval by the management of DBC and (ii) that the value of the contribution of the GibCo Shares to the Company has been certified by inter alia a certificate dated March 3, 2011 issued by the management of DBC and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

1. "The Sole Shareholder is the owner of the GibCo Shares, representing fifty per cent (50%) of the share capital of DBC.
2. The GibCo Shares are fully paid-up.
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the GibCo Shares and possesses the power to dispose of the GibCo Shares.
4. None of the GibCo Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the GibCo Shares and none of the GibCo Shares are subject to any attachment.
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the GibCo Shares be transferred to him.
6. Based on generally accepted accounting principles, the value of the GibCo Shares is at least equal to three Euro (EUR 3.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.
7. According to applicable law and the articles of association of DBC, the GibCo Shares may be freely transferred by the Sole Shareholder to the Company.
8. All formalities required under the laws of Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the GibCo Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind."

Such certificates, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5.2 and 5.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **5.2.** The Company's corporate capital is also represented by seven million two hundred sixty six thousand seven hundred ninety four Euro (EUR 7,266,794.-) preferred equity share certificates with a par value of one Euro (EUR 1,-) each (the PESCs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

**5.3.** The entire corporate capital thus amounts seven million three hundred sixteen thousand seven hundred ninety four Euro (EUR 7,316,794.)”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESC and above changes in the relevant register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Estrella Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.859 et ayant un capital social de EUR 7.316.791,-(la Société). La Société a été constituée le 15 décembre 2010 par un acte du notaire instrumentant et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Me Henri Hellinckx daté du 30 décembre 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

M. Joseph David Penna, Gestionnaire de Fonds Spéculatifs, né le 18 septembre 1978 à Birmingham, Royaume-Uni, résidant à 49, Cirrus, Tradewinds, Gibraltar (l'Associé Unique).

ici représenté par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle au 1820 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois euros (EUR 3,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de sept millions trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-onze euros (EUR 7.316.791,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et sept millions deux cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-onze (7.266.791) certificats de parts sociales privilégiées (les PESCS) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacun, à sept millions trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 7.316.794,-), par voie d'émission de trois (3) PESCS, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacun et ayant les mêmes droits que les PESCS existants.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital décrite au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente des articles 5.2 et 5.3 des statuts de la Société.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des PESCS nouvellement émis dans le registre correspondant de la Société.

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois euros (EUR 3,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de sept millions trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-onze euros (EUR 7.316.791,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et sept millions deux cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-onze (7.266.791) certificats de parts sociales privilégiées (les PESCS) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacun, à sept millions trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 7.316.794,-), par voie d'émission de trois (3) PESCS, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacun et ayant les mêmes droits que les PESCS existants.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et l'entière libération de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, (l'Apporteur), déclare souscrire à trois (3) PESCS, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacun et de libérer entièrement ces PESCS par un apport en nature consistant 500 parts

sociales, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les Parts Sociales GibCo), dans le capital social de DBC Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Gibraltar, immatriculée sous le numéro 105203 et dont le siège social se situe au Suite 23, Portland House, Glacis Road, Gibraltar (DBC), les Parts Sociales GibCo ayant une valeur totale de trois euros (EUR 3,-).

L'apport en nature des Parts Sociales GibCo, d'un montant total de trois euros (EUR 3,-) sera entièrement alloué au compte capital social de la Société.

L'Associé Unique approuvent (i) le bilan de DBC daté du 25 février 2011 et signé pour approbation par la gérance de DBC et (ii) que la valeur de l'apport des Parts Sociales GibCo à la Société a été attestée inter alia par un certificat daté du 3 mars 2011 émis par la gérance de DBC et de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, qui déclare en substance ce qui suit:

1. "L'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales GibCo, représentant cinquante pour cent (50%) du capital social de DBC.

2. Les Parts Sociales GibCO sont entièrement libérées.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Parts Sociales GibCo et possède le droit de céder les Parts Sociales GibCo.

4. Aucune des Parts Sociales GibCo n'est grevée d'un gage ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquisition d'un gage ou d'un usufruit sur les Parts Sociales GibCo et aucune des Parts Sociales Gibco n'est sujette à aucune saisie-exécution.

5. Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit par lequel une personne pourrait exiger qu'une ou plusieurs Parts Sociales GibCo lui soient transférées.

6. se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales GibCo est au moins égale à trois euros (EUR 3,-) et depuis l'évaluation, aucun changement matériel n'a eu lieu qui déprécierait la valeur de l'apport fait à la Société.

7. Selon les lois applicables et les Statuts de DBC, les Parts Sociales GibCo peuvent être librement transférées par l'Associé Unique à la Société.

8. Toutes les formalités requises selon les lois de Luxembourg suivant l'apport en nature des Parts Sociales GibCo à la Société, seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature."

Ledit certificat après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **5.2.** Le capital social de la Société est aussi représenté par sept millions deux cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quatorze (7.266.794) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacun (les PESCOs et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCOs est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé PESCO et collectivement comme les Associés PESCO. Le(s) Associé(s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESCO sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés.

**5.3.** La totalité du capital social s'élève donc à sept millions trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 7.316.794,-)."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des PESCO nouvellement émis et des modifications ci-dessus dans le registre correspondant de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.300.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11386. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011045835/215.

(110051631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Eurozimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 154.190.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011053367/11.

(110059184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Parker Hannifin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.482.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2010, que:

La société Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 158.169, est devenue l'associé unique de la Société, en remplacement de la société Parker Hannifin Global Capital Management, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.372.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011054984/17.

(110060149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---

**Treveria Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.937.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.992.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants:*

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058716/23.

(110065163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Argolis Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.950.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Auszug*

Es erhellt aus einer Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, am 13. April 2011, einregistriert in Luxemburg A.C., am 21. April 2011, LAC/2011/18462, dass die Aktionäre der Aktiengesellschaft «ARGOLIS INVESTMENT S.A.», in Liquidation, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 21. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 550 vom 24. März 2011, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, unter der Nummer B 157950, beschlossen haben, die Liquidation der Gesellschaft zu schließen.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 5. April 2011.

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während der Dauer von minimum fünf Jahren am Sitz der aufgelösten Gesellschaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg aufbewahrt bleiben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. April 2011.

Référence de publication: 2011058142/20.

(110066122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

---

**Decteck Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.011.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 mars 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DECTECK PROPERTIES S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la

création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 23 mars 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les

mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 avril à 09.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michaël ZIANVENI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2011. Relation GRE/2011/1267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011048019/151.

(110054029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Afschrift S.E., Société Européenne.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 125.811.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011053460/11.

(110059780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**P&T Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.181.

*Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration de P&T Capital S.A. en date du 27 octobre 2010*

3) Nomination d'un délégué à la gestion journalière de la société supplémentaire

Suite à la prise de fonction d'un nouveau Comité de Direction à l'Entreprise des Postes et Télécommunications à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010, son nouveau membre, Monsieur Marc Rosenfeld, demeurant professionnellement au 1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, est nommé Délégué à la gestion journalière supplémentaire de P&T Capital; les délégations de pouvoir et de signature restant les mêmes.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Pour extrait conforme

Marcel GROSS / Joseph GLOD

Référence de publication: 2011053429/16.

(110058990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Entreprise Cardoso Constructions Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 119.690.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053373/10.

(110059176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Rocamala S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 159.984.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Gad DERHY, directeur général, demeurant F-92200 Neuilly-sur-Seine, 20, boulevard Inkermann (France), ici représenté par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ROCAMALA S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilière se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent quarante-cinq mille euros (EUR 1.245.000,-), représenté par seize mille sept cent vingt-sept (16.727) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre 2011.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à quatorze heures et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition spéciale*

Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par l'actionnaire unique.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les seize mille sept cent vingt-sept (16.727) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Gad DERHY, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant apport de seize mille sept cent vingt-sept (16.727) actions sans désignation de valeur nominale de la société anonyme de droit luxembourgeois "DUROC S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104092.

### *Evaluation - Rapport de l'apport*

L'apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 23 mars 2011, dressé par le réviseur d'entreprises indépendant "AUTONOME DE REVISION", avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

#### *Conclusion*

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, à savoir 16.727 actions sans désignation de valeur nominale."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Le souscripteur Monsieur Gad DERHY, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que toutes les actions de sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- que lesdites actions légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il est, en sa qualité d'apporteur, le seul propriétaire des actions apportées;
- que toutes formalités seront réalisées aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Gad DERHY, directeur général, né à Meknès (Maroc), le 1<sup>er</sup> août 1965 demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 20, boulevard Inkermann (France);
  - b) Madame Annette DERHY, opticienne, née à Meknès (Maroc), le 17 février 1962 demeurant à F-75019 Paris, 14, rue de Thionville (France);
  - c) Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
  - d) Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
3. La société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 42889, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.
4. Le siège social est établi à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'actionnaire unique nomme:
  - Monsieur Gad DERHY, préqualifié, comme président du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature, et
  - Madame Annette DERHY, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2011. LAC/2011/14263. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011047523/168.

(110053306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Façades-Tomas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5426 Greiveldange, 6, Speltzegaass.

R.C.S. Luxembourg B 107.928.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053378/10.

(110059168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Friogen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011053379/12.

(110058873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Solideal Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.961.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 septembre 2010*

- La cooptation de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo SCHLESSER, démissionnaire, est ratifiée.

Le 28 septembre 2010.

Pour copie conforme

SOLIDEAL HOLDING S.A.

A. BOULHAIS / A. RENARD

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011053440/16.

(110058911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**ITW Business Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.956.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of March.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

ITW Holdings UK, a company incorporated in England and Wales, having its registered office at 99 Gresham Street, London EC2V 7NG, United Kingdom, registered with the Companies House under company number 03281710,

here represented by Mrs. Monique Martins, manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ITW Business Development S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156956, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 17, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thousand Euros (EUR 3,500,000.-) in order to raise it from its current amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) to three million five hundred and twenty thousand Euros (3,520,000.-), by creating and issuing three thousand five hundred (3,500) new shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each (the "Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares and to be issued fully paid up by way of conversion of an uncontested claim for an amount of three million five hundred thousand Euros (EUR 3,500,000.-).

#### *Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the three thousand five hundred (3,500) Shares of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each for an amount of three million five hundred thousand Euros (EUR 3,500,000.-), and to fully pay up such Shares by conversion of an uncontested claim that the Shareholder has towards the Company of an amount of three million five hundred thousand Euros (EUR 3,500,000.-), which is to be allocated to the share capital of the Company.

Evidence of such conversion and its total value has been given to the notary by a valuation report which shows that the managers of the Company have valued the claim at a total amount of three million five hundred thousand Euros (EUR 3,500,000.-) which is equal to the value of the Shares.

Such report will remain attached to the present deed.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at three million five hundred and twenty thousand Euros (EUR 3,520,000.-) represented by three thousand five hundred and twenty (3,520) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le dix mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

ITW Holdings UK, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social au 99 Gresham Street, London EC2V 7NG, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 03281710,

ici représentée par Madame Monique Martins, gérante, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de "ITW Business Development S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156956, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 17 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes, adoptées conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée, en vertu de laquelle l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de cette société et les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions cinq cent mille Euro (EUR 3.500.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de vingt mille Euro (EUR 20.000,-) à trois millions cinq cent vingt mille Euro (EUR 3.520.000,-), par la création et l'émission de trois mille cinq cents (3.500) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune (les "Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et devant être entièrement libérées par la conversion d'une créance certaine d'un montant de trois millions cinq cent mille Euro (EUR 3.500.000,-).

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire à toutes les trois mille cinq cents (3.500) Parts Sociales de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune pour un montant de trois million cinq cent mille Euro (EUR 3.500.000,-), et payer ces Parts Sociales par la conversion d'une créance certaine que l'Associé a contre la Société d'un montant de trois millions cinq cent mille Euro (EUR 3.500.000,-) qui est alloué au capital sociale de la Société.

La preuve de cette conversion et sa valeur totale ont été donné au notaire sous la forme d'un rapport d'évaluation lequel indique que les gérants de la Société ont évalué la créance à un montant de trois millions cinq cent mille Euro (EUR 3.500.000,-) ce qui est égal à la valeur des Parts Sociales.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions cinq cent vingt mille Euro (EUR 3.520.000,-) représenté par trois mille cinq cent vingt (3.520) parts sociales (ci-après désigné par les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après par les "Associés" et chacun un "Associé".

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 3.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, ledit mandataire de la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MARTINS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2011. Relation: LAC/2011/11833. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011048106/114.

(110053764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Intellicast, Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 68.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011053398/10.

(110059000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Intellicast, Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 68.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011053399/10.

(110059003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Intellicast, Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 68.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011053400/10.

(110059005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Bovary Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 158.097.

**EXTRAIT**

Le 31 mars 2011, les Actionnaires de la société Bovary Luxembourg S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Caspar Antonius Berendsen est démis de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat

- Monsieur Kevin Whale, né le 6 mai 1959 à High Wycombe au Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square EC4M 7AG London, Royaume-Uni, a été nommé membre du conseil de gérance avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Bovary Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011055023/18.

(110060983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 121.008,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.184.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 5 avril 2011 que Mme Georgia Lee a démissionné de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 5 avril 2011 et que M. Blake Christopher Kleinman, né le 25 août 1976 à Ohio, U.S.A. et ayant son adresse professionnelle au 30<sup>th</sup> Floor Millbank Tower, 21-24 Millbank Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni a été nommé en qualité de gérant A de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 5 avril 2011.

A compter du 5 avril 2011, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Robert HENSKE, gérant A,
- Blake Christopher KLEINMAN, gérant A,
- Luca GALLINELLI, gérant B,
- Harald CHARBON, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

*Pour Software Luxembourg (Holdco 1) S.à r.l.*

SGG. S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011058426/25.

(110065684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

---

**Sabotage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Sabotage Interior Concepts.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 3, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 160.058.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Frédéric NOSBUSCH, architecte, né le 13 mai 1978 à Hanovre, demeurant au 6, op der Heed, L-1747 Luxembourg.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la conception, la préparation, l'exécution, la surveillance de tout projet d'architecture intérieure, de design, d'aménagements intérieurs et leur réalisation tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra réaliser toutes opérations, actions, transactions et actes directement ou indirectement en rapport avec cet objet ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou encore d'être utiles de toute autre manière à la poursuite de son activité et à la réalisation de son objet.

L'énumération qui précède n'est qu'énonciative et non pas limitative.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Sabotage S.à r.l.» exerçant également le commerce sous l'enseigne «Sabotage Interior Concepts», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Frédéric NOSBUSCH, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

## **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à neuf cents euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 3, rue Fort Wallis, L2714 Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Frédéric NOSBUSCH, architecte, né le 13 mai 1978 à Hanovre, demeurant au 6, op der Heed, L-1747 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. NOSBUSCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2011. Relation: EAC/2011/4402. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011049907/95.

(110055206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

**Airinn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 144.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011053459/13.

(110059742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.902.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 16<sup>th</sup> March

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Bluestar Elkem Investment Co. Limited", a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 29/F., 88 Hing Fat Street, Causeway Bay, Hong Kong

The founder is here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law"), of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever and by any means, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises and to administrate, develop and manage such participations; to acquire any kind of asset by any means, including but without being limited to any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of its assets or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above and all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 2,000,000 (two million Euros), represented by 2,000,000 (two million) shares of EUR 1 (one Euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including,



for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Company Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by a board of managers (the “Board”) composed of at least two class A managers and three class B managers, who need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any of its class A managers or by the joint signature of at least two class B managers.

The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Board will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any managers appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** None of the managers shall contract in his function any personal obligation concerning any commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an attorney, he shall only be responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented and by at least one class A manager and two class B managers.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy. A manager may represent one or several manager(s) at a meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers’ meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

The minutes of a meeting of the Board shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder’s meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority (in number) of the shareholders representing at least three quarters of the capital, subject to any other provisions of the Company Law.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

#### *Subscription - Payment*

All the 2,000,000 (two million) shares representing the capital have been entirely subscribed by Bluestar Elkem Investment Co. Limited, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 2,000,000 (two million Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 3000

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed for an undetermined duration the following persons as class A managers of the company:

i) Mr Xiaobao Lu, born on 5 June 1965 in Gansu, Republic of China, with professional address at 402, Unit 7 Jia 36 Ande Road Xicheng District, Beijing 100011.

(ii) Mr Yougen Ge, born on 11 November 1969 in Jiangxi, Republic of China, with professional address at 302, Unit 3 Jia 36 Ande Road, Xicheng District, Beijing, 100011.

2) Are appointed for an undetermined duration the following persons as class B managers of the company:

(i) Mr Olivier Tillette de Clermont Tonnerre, born on 18 July 1951, London, United Kingdom, with professional address at 4 Rue Cizolon Bizolon 69002, Lyon

(ii) Mr Helge Aasen, born on 16 February 1963 in Eidanger, Norway, with professional address at Torridalsveien 26, L/6 30 Kristiansand.

(iii) Mr Morten Viga, born on 3 November 1964 in Stavanger, Norway, with professional address at Øvre vei 7 1369 Stabekk

As a consequence of the above appointment, the Company is now managed by a Board of consisting of:

(i) Mr Xiaobao Lu as class A manager

(ii) Mr Yougen Ge as class A manager

(iii) Mr Olivier Tillette de Clermont Tonnerre as class B manager

(iv) Mr Helge Aasen as class B manager

(v) Mr Morten Viga as class B manager

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the single signature of any its class A managers or by the joint signature of at least two class B managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, Rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le seize mars

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Bluestar Elkem Investment Co. Limited", une société de Hong Kong ayant son siège social au 29/F., 88 Hing Fat Street, Causeway Bay, Hong Kong

Fondateur ici représenté par Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées ("le Droit des Sociétés"), ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit et par n'importe quel moyen, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; l'administration, et le développement, la gestion, l'acquisition de participations, l'acquisition d'actifs par tout moyen, incluant mais sans restriction à l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur; l'accord de toute assistance, que ce soit par le biais de prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou toute entreprise étant associée directement ou indirectement au même groupe que la Société (ci-après désignée les "Sociétés Connectées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société ne va pas entrer dans n'importe quelle transaction qui impliquerait qu'elle soit engagée dans une activité qui serait considérée comme une activité régulée du secteur financier, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut particulièrement entrer dans n'importe quelle garantie, nantissement ou une autre forme de titre, que ce soit par l'accord personnel de par l'hypothèque ou la charge sur tout ou la partie de ses actifs ou par n'importe laquelle de telles méthodes, pour la performance de tous les contrats et obligations de la Société et de chaque société connectée, dans le cadre des limites et en accord avec les dispositions des lois du Luxembourg.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, et toutes transactions qui sont nécessaires afin d'accomplir son objet telles que les opérations reliées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessous.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 2 000 000 (deux millions d'euro), représenté par 2 000 000 (deux millions) de parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

En accord avec l'article 9 sur la loi datée du 5 août 2005 sur les Dispositions collatérales financières, les droits de vote attachés aux parts peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle de telles parts ont été nanties. Cette personne peut, et dans la mesure où l'associé a nanti les parts, peut exercer également tous les droits des associés appropriés concernant la convocation à une réunion d'associés ou l'adoption de résolutions d'associés, incluant, afin d'éviter tout doute, le droit de demander au conseil des gérants de convoquer une réunion des associés et de leur demander des points à ajouter à l'agenda, de convenir d'une telle réunion et de proposer et d'adopter des résolutions écrites. Un tel accord entre un actionnaire et un bénéficiaire d'un gage dirigeant les susdits droits octroyés à la société prendra effet et toute décision sera bien adoptée seulement si en accord avec ces dispositions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'Associés, les parts détenues par chaque Associé peuvent être transférées par l'application des exigences des articles 189 et 190 de la loi sur les Sociétés.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Les copropriétaires communs doivent nommer une personne unique comme leur représentant.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil") composé d'au moins deux gérants de catégorie A et trois gérants de catégorie B, les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément aux objets sociaux et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de n'importe quel gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'au moins deux gérants de catégorie B.

Le Conseil, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Aucun des gérants ne contractera en raison de ses fonctions, d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple avoué, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions lors du conseil de gérance.

Le Conseil peut seulement délibérer et agir si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont seulement prises par la majorité des votes des gérants présents ou représentés et par au moins un gérant de catégorie A et deux gérants de catégorie B.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter un ou plusieurs gérant(s) à une réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Les minutes d'une réunion d'un Conseil devront être signées par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Un associé peut être représenté à une réunion des associés en désignant (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen) un avoué qui n'est pas forcément un associé.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité (en nombre) des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, soumis aux autres dispositions du Droit des sociétés.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Souscription - Libération*

Les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Bluestar Elkem Investment Co. Limited, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 2 000 000 (deux millions d'euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 3000.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A pour une durée indéterminée

(i) Monsieur Xiaobao Lu, né le 5 juin 1965 à Gansu, République de Chine, avec adresse professionnelle au 402, Unit 7 Jia 36 Ande Road Xicheng District, Beijing 100011,

(ii) Mr Yougen Ge, né le 11 novembre 1969 à Jiangxi, République Populaire de Chine, avec adresse professionnelle au 302, Unit 3 Jia 36 Ande Road, Xicheng District, Beijing, 100011,

(2) Sont nommés gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Olivier Tillette de Clermont Tonnerre, né le 18 juillet 1951 à Londres, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 4, Rue Cizolon Bizolon, 69002 Lyon

(ii) Monsieur Helge Aasen, né le 16 février 1963 à Eidanger, Norvège, avec adresse professionnelle at Torridalsveien 26, L/6 30 Kristiansand

(iii) Monsieur Morten Viga, né le 3 novembre 1964 à Stavanger, Norvège, avec adresse professionnelle au Øvre vei 7 1369 Stabekk

En conséquence des nominations ci-dessus, la Société est maintenant gérée par un Conseil composé de:

(i) Monsieur Xiaobao Lu, gérant de classe A

(ii) Monsieur Yougen Ge, gérant de classe A

(iii) Monsieur Olivier Tillette de Clermont Tonnerre, gérant de classe B

(iv) Monsieur Helge Aasen, gérant de classe B

(v) Monsieur Morten Viga, gérant de classe B

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de n'importe quel gérant de classe A ou par la signature conjoint d'au moins deux gérants de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, Rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13222. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011044559/431.

(110051177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**IP Casting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 68.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011053401/10.

(110058998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Jardin Brico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8237 Mamer, 6, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 93.585.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053406/10.

(110059167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Kalle Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 101.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011053407/10.

(110058892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Kent International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 70.168.

Nous soussignés, Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., sommes au regret de vous informer de notre décision de démissionner de notre poste de commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2011053410/12.

(110058599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Guardian GCT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.  
R.C.S. Luxembourg B 94.675.

Le bilan au 30 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Gabor Harakaly

*Un mandataire / Directeur*

Référence de publication: 2011058288/12.

(110066110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

---

**Kent International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 70.168.

Je soussigné, Tiziano Arcangeli, suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Tiziano Arcangeli.

Référence de publication: 2011053409/10.

(110058597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Guardian Middle East Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.  
R.C.S. Luxembourg B 123.535.

Le bilan au 30 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Gabor Harakaly

*Un mandataire / Directeur*

Référence de publication: 2011058281/12.

(110066108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

---